



Paul Atanga Nji, ministre de l'Administration Territoriale et René Emmanuel Sadi, ministre de la communication, ont aminé conjointement tard dans la soirée du samedi 26 janvier une conférence de presse, les deux ministres ont clairement estimés que le parti de Maurice Kamto a organisé « des actes de provocation »

### **Le MRC a tenu à répondre à ces deux membres du gouvernement**

*Nous avons suivi avec grand étonnement les déclarations de M. le Ministre de la Communication à la suite des marches pacifiques qui se sont déroulées dans différentes villes du Cameroun. Nous tenons à souligner avec fermeté que ces déclarations sont infondées et sans rapport avec les faits sur le terrain.*

*Elles procèdent d'une construction qui vise à incriminer le MRC dans un dessein inavoué. D'entrée de jeu, nous tenons à souligner que le MRC n'est pas à l'origine des maux multiformes du Cameroun, moins encore de l'incapacité du présent régime à y apporter des solutions : qu'il s'agisse de l'atteinte grave à la démocratie par les fraudes massives des élections et les détournements des résultats électoraux ; du conflit dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, ou de la guerre de Boko Haram ; de la dégradation des conditions de vie des Camerounais dans tous les secteurs – transports, énergie, éducation, santé, justice, chômage ; de la corruption endémique et de l'impunité associée, ainsi que le pillage de la*

fortune publique, dont les événements liés à la préparation de la CAN 2019 constituent l'illustration la plus éclatante ; l'organisation d'une succession dynastique au pouvoir ; du refus systématique de dialogue ; etc. A cet égard, s'agissant de la menace du ministre de l'Administration territoriale de dissolution du MRC, il convient de rappeler que la mise en exécution de celle-ci, qui serait manifestement illégale, ne résoudra pas les problèmes du Cameroun sus évoqués. Cela dit, nous voulons rappeler ce qui suit :

1) les marches pacifiques constituent une des manifestations de la libre expression des droits et libertés consacrés par la Constitution ;

2) dans les différentes villes où elles se sont déroulées, et particulièrement à Yaoundé, Douala, Bafoussam et Dschang, nulle part il n'y a eu d'échauffourées, puisque les marcheurs n'ont jamais opposé de résistance aux ordres des forces de l'ordre ; le cas échéant, les marcheurs ont entonné les mains levées ou assis à même le sol l'hymne national, rappelant que nous sommes tous citoyens d'une même Nation, comme l'attestent différentes vidéos ;

3) concernant les allégations d'atteinte à l'ordre public et de voies de fait, il n'y a eu aucun trouble à l'ordre public, encore moins voies de fait puisque les marches se sont déroulées dans la paix, sans résistance aucune devant les forces publiques ni atteinte aux biens d'aucune sorte ;

4) s'agissant particulièrement des marches à Douala, les images circulant dans toutes les vidéos montrent clairement que les forces de l'ordre ont souvent tiré à bout portant et fait usage des balles réelles ; les victimes de ces actes barbares ne sont pas une construction de l'esprit, contrairement aux déclarations du gouvernement ;

5) concernant les Camerounaises et Camerounais de la diaspora qui ont exprimé leur ras-le-bol dans plusieurs pays et de différentes manières, et que les communiqués du gouvernement tendent à assimiler à des militants du MRC, nous voulons souligner que si la coalition partage leurs griefs à l'endroit du gouvernement, il s'agit d'abord des Camerounais de tous bords qui ne sont pas aux ordres du MRC, et qui profitent simplement de l'espace de liberté offert par leurs lieux de résidence pour manifester librement leur mécontentement ;

6) s'agissant de la déclaration selon laquelle le Cameroun est un Etat de droit où la dévolution du pouvoir se fait à travers les urnes, il convient de rappeler que celles-ci se sont exprimées le 7 octobre 2018 en faveur de Maurice KAMTO, candidat des Alliés à l'élection présidentielle, alors que le Conseil Constitutionnel a proclamé le 22 octobre 2018, Paul BIYA, vainqueur de cette élection ; à cet effet, la demande de recompte des voix, qui n'est en rien contraire à l'Etat de droit, vise à faire toute la lumière sur le vrai vainqueur de cette élection. C'est au contraire la violation flagrante des principes de l'Etat de droit qui est à l'origine de la situation actuelle.

En conclusion, nous invitons plus que jamais les populations à rester vigilantes et mobilisées pour défendre leurs droits, et à cet effet nous serons toujours avec elles. Les Alliés restent disposés à la recherche des solutions appropriées aux problèmes multiformes de notre pays.